



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/45/L.34
11 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 117 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET
FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Bolivie : projet de résolution

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies
dans les domaines économique et social

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 32/197 du 20 décembre 1977, 41/213 du 19 décembre 1986, 42/170 du 11 décembre 1987, 43/174 du 9 décembre 1988, 43/213 du 21 décembre 1988 et 44/103 du 11 décembre 1989, ainsi que sa décision 43/432 du 20 décembre 1988,

Rappelant également les résolutions du Conseil économique et social 1988/77 du 29 juillet 1988, 1989/114 du 28 juillet 1989, 1990/205 du 9 février 1990 et 1990/69 du 27 juillet 1990, relatives à la revitalisation du Conseil,

Soulignant qu'il faut renforcer encore le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en instaurant une meilleure coopération multilatérale dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

Soulignant également qu'il faut rendre le mécanisme intergouvernemental de l'Organisation et les structures d'appui mises en place au Secrétariat plus performants dans les domaines économique et social et les domaines connexes afin de renforcer la coopération économique internationale et de promouvoir le développement des pays en développement,

Rappelant le rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée de l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social 1/,

1/ E/1988/75.

1. Fait sienne la résolution 1990/69 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 1990, relative à la revitalisation du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a invité son président à engager de larges consultations avec les Etats Membres;

2. Prend acte du rapport du Secrétaire général intitulé "Structure et fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social" 2/;

3. Souligne qu'il faut rendre le mécanisme intergouvernemental de l'Organisation plus performant dans les domaines économique et social et les domaines connexes de sorte qu'il soit mieux à même de faire face aux besoins en ce qui concerne le renforcement de la coopération économique internationale aux fins du développement et la promotion du développement des pays en développement;

4. Décide de se réunir à nouveau, pour une reprise de sa session d'une durée de deux semaines au cours de la seconde moitié d'avril 1991, en vue d'examiner de manière approfondie la question de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

